



L'Echo des Sarmates

Bulletin municipal de la commune de Salmaise
(Côte d'Or)



numéro 4 - hiver 2009

Edito du maire

« L'année 2009 se termine. Au cours de cette dernière, l'équipe municipale et moi-même nous sommes surtout attachés à mettre en valeur le patrimoine de la commune en commençant par la spectaculaire avancée des travaux de la salle communale. Patience, dès le printemps nous vous inviterons à venir découvrir votre nouveau lieu de vie et d'échange. Nous avons également inauguré les travaux de restauration du Mausolée et du mur de soutènement du cimetière qui méritaient bien cette attention...

Nous avons veillé à ce que le réseau d'eau potable soit entretenu et rénové, nous avons assuré le fleurissement (10^{ème} prix d'encouragement départemental en 2009), entretien des rues de la commune et maintenu la voirie dans un état raisonnable, même si nous sommes conscients que certaines parties de nos routes présentent des signes de faiblesse.

2010 arrive avec son lot d'incertitudes. Que vont devenir nos communes? Le projet de réforme des collectivités territoriales, la suppression de la taxe professionnelle, vont remettre en question l'indépendance budgétaire des communes et des communautés de communes. C'est tout le financement des investissements et des services à la population qui va rapidement être remis en question. Nous savons tous que nos territoires avec de moins en moins de services au public seront moins attractifs. Tout le travail de revitalisation entrepris depuis des années risque d'être remis en cause. Nous sommes nombreux à nous opposer à ces projets de recentralisation conduit par le Gouvernement, nous combattons toute atteinte à la démocratie locale et au dynamisme des élus de proximité. Nous devons gagner ce combat. De son issue dépendra l'avenir de nos communes.

Dans l'attente de nous retrouver bientôt au cours de notre traditionnelle cérémonie des vœux, nous vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année ». *Didier Aubert*

Bienvenue aux nouveaux salmائيiens

En 2009 de nouveaux salmائيiens nous ont rejoint. Tous les membres du Conseil municipal leur souhaitent la bienvenue et restent à leur disposition pour tout renseignement sur la vie de notre village :

- * Arnaud, Céline, Lola et Chloé Carrion, rue du Château,
- * Jean-Louis Basset, Céline Plassa et Vincent, rue des Ouches,
- * Christiane Demorey, rue de la Croix,
- * Mireille et Dominique Thomas, rue du Château

> Nouvelle phase d'aménagement du bâtiment communal

Le projet d'aménagement d'une grange de caractère en divers locaux administratifs, techniques ainsi qu'une salle de réunion se poursuit.

Une nouvelle phase de travaux d'un montant global de 128 693,40 € va être lancée et est d'ores et déjà financée par la deuxième part de la DGE pour 40 % et une subvention du Conseil régional pour 20 %.

En outre une subvention du Conseil général au titre des bâtiments et édifices publics communaux à hauteur de 35 %, plafonné à 21 350 € est sollicitée.

Délibération prise à l'unanimité par le CM du 2 septembre 2009

> Urbanisme, l'obtention du certificat de la parcelle B 538 est en bonne voie

La Commune de Salmaise relève actuellement du règlement national d'urbanisme (RNU) édicté par le Code de l'urbanisme. A ce titre, la règle de constructibilité limitée s'y applique, restreignant les possibilités d'édifier de nouvelles constructions aux secteurs actuellement urbanisés. Le code permet cependant de pouvoir déroger à cette règle si le Conseil municipal estime que l'intérêt de la commune, en particulier pour éviter une diminution de la population communale, le justifie, dès lors qu'elle ne porte pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à la salubrité et à la sécurité publique et qu'elles entraînent pas un surcroît important de dépenses publiques.

La demande de certificat d'urbanisme de la parcelle B 538, située au lieu-dit « La Goulotte », correspond à cette dérogation. En effet, le terrain concerné dispose déjà d'un branchement sur le réseau d'eau potable de la commune et le réseau électrique passe à proximité immédiate. De plus, la construction qui

est envisagée (habitation pour une famille) et son implantation ne nuisent aucunement ni à l'intérêt agricole de cette zone, ni aux paysages environnants.

Si la Commune de Salmaise connaît ces derniers temps une hausse de population, grâce aux actions du Conseil municipal à travers des opérations comme « Cœurs de Villages » par exemple, il est nécessaire de rester vigilant car ce résultat demeure fragile. L'avenir du groupement scolaire, des commerces de proximité et de l'ensemble des services à la population serait rapidement compromis si de nouvelles familles ne pouvaient s'installer sur la commune.

Compte tenu des éléments ci-dessus évoqués, le Conseil municipal a considéré que l'intérêt de la commune justifiait son extension urbaine sur le terrain cadastré B 538 et demande qu'un avis favorable soit donné à la demande de certificat d'urbanisme.

Délibération prise à l'unanimité par le CM du 2 septembre 2009

> Taxe Locale d'Équipement : comment ça marche ?

La Taxe locale d'équipement (ou TLE) est une taxe qui peut être due à l'occasion d'opérations de constructions immobilières.

La taxe sera demandée sur toute opération de construction, reconstruction et l'agrandissement des bâtiments de toute nature (application des dispositions de l'article 1585 A du code général des impôts).

Le fait générateur est la délivrance du permis de construire ou des autres autorisations d'urbanisme, ou le procès-verbal d'infraction en cas de construction sans permis.

La taxe est versée en totalité ou pour moitié (si elle excède 305 €) 18 mois après la délivrance du permis de construire. Une grille de calcul établit le barème de la taxe en fonction du type de construction.

Pour la Commune, cette taxe a été fixée pour une période de 3 ans à compter du 1^{er} octobre 2009 au taux de 3% de la valeur de l'ensemble immobilier en construction.

Cette valeur est déterminée forfaitairement en appliquant à la surface de plancher hors-œuvre nette une valeur au mètre carré variable selon la catégorie des immeubles.

Délibération du CM en date du 2 septembre 2009 (pour : 5 - abstention : 5 - contre : 1)



Forêt communale

Les coupes en cession de la forêt communale font parfois l'objet de désistement de la part du cessionnaire.

Pour pallier ces inconvénients, *le Conseil municipal, dans sa séance du 2 septembre 2009*, a décidé à l'unanimité que désormais, toute cession de bois en forêt communale fera l'objet de versement d'un acompte à hauteur de 50 € déductible au paiement du solde du prix de la cession.

Coupe 17 : appel est lancé aux cessionnaires

Merci de vous adresser à
Joël Péchinot
au 03 80 35 82 22



> Inventaire : trois biens sortis de l'actif de la commune

Lors de sa séance *du 2 septembre 2009*, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de sortir de l'inventaire de l'actif deux débroussailleuses et une tronçonneuses devenues obsolètes et inutilisables.

> Démission au sein du Conseil municipal

C'est avec regret que nous avons appris la démission du Conseil municipal de Salmaise de Madame Yolande Groseil et ce pour raisons personnelles.

Son sens de la répartie et du dialogue ainsi que son expertise dans de nombreux domaines manqueront beaucoup à notre assemblée délibérante.

La démission de Madame Groseil n'entraînant pas la perte d'1/3 des membres du conseil il ne sera pas procédé à son remplacement.

Le Conseil municipal de Salmaise compte désormais 10 membres.

> Réseau d'électricité : transfert de l'actif au Syndicat d'Electrification de la Côte d'Or (SICECO)

La Commune de Salmaise est propriétaire de son réseau de distribution d'électricité représentant un actif de 58 708,88 €.

Cet actif sera transféré au SICECO qui, sur la base d'une convention signée avec ErDF assurera pour le compte de la commune tout dépannage devant intervenir sur le réseau.

Délibération prise à l'unanimité du CM du 1^{er} décembre 2009



> ATESAT : renouvellement de la convention triennale

L'Assistance Technique fournie par l'Etat aux collectivités pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT), instaurée par la loi du 11 décembre 2001, est une mission technique de service public exercée par l'Etat, hors du champ concurrentiel de l'ingénierie, pour les collectivités locales de taille et de ressources modestes, dans les domaines de la voirie, de l'aménagement et de l'habitat (aide à l'élaboration et à l'analyse des appels d'offres, élaboration de dossiers techniques...).

Toutes les conventions pour la période 2007-2009 arrivent à échéance. Les collectivités ont donc été amenées à procéder à leur renouvellement.

Le montant de cette assistance s'élève à environ 70 € annuels pour une commune de la taille de Salmaise.

Délibération prise à l'unanimité du CM du 1^{er} décembre 2009

- ▶ autorisation donnée au maire de payer les avenants en cours, soit quelques menus travaux complémentaires non prévus par les marchés publics de la future salle communale (garde-corps aux fenêtres, portes coupe feu pour la cuisine, cimaises pour protéger les murs des chocs, spots à leds pour éclairage de la salle....) ;
- ▶ retenue de 30% sur la caution des anciens locataires du grand logement communal suite à des dégradations constatées lors de l'état des lieux ;
- ▶ fixation de la provision pour charges à 110 € pour le petit logement et à 120 € pour le grand logement ;
- ▶ prise en charge par la commune du reprofilage de la route rue de la Bretache, à hauteur de la maison de G. Boudier afin d'éviter les infiltrations d'eau pluviales. Après une bataille d'experts, la propriétaire prendra à sa charge l'installation d'un regard avec siphon raccordé au réseau d'eaux pluviales communal ;
- ▶ la commune va prochainement signer des conventions avec les associations salmaysiennes (ACL et Amis de Salmaise) pour la mise à disposition de la future salle communale pour leurs diverses activités. La réservation de la salle sera ouverte au public après que le groupe de travail chargé d'établir la convention et le règlement de location ait été réuni. Les réservations de principe seront toutefois enregistrées en Mairie dès à présent.

Subventions aux associations : un partenariat renouvelé et renforcé

Le Conseil municipal, dans sa séance du 1^{er} décembre 2009 a renouvelé les subventions aux associations parmi lesquelles il convient de noter une nouvelle venue : le Centre Côte d'Or Football dont Salmaise compte 4 licenciés.

Les aides attribuées se décomposent comme suit :

Centre Côte d'Or Football	30 €	Amicale des pompiers de Verrey	45 €
Bibliothèque Départementale	30 €	Amicale des pompiers de Saint Seine	30 €
Chorale Oze et Chante	30 €	Amis de Salmaise	76 €
Eva	60 €	Association des Anciens Combattants	45 €
Interassociation de Verrey	40 €	Association Culture et Loisirs de Salmaise	76 €
Piscine Intercommunale de la Vallée de l'Oze	76 €	Association USIV Tennis de Verrey	30 €

> Remplacement temporaire d'une employée communale : appel à candidatures

Madame Monique Guillerme sera absente à compter du début du mois de janvier et ce pour une période estimée à 2 mois.

Son contrat équivaut à 6h45 hebdomadaires et consiste en l'entretien de l'école, de la mairie, de la salle communale et des communs dans le bâtiment communal.

Merci de faire parvenir rapidement votre candidature auprès de Monsieur le Maire au 03 80 35 84 99 ou au 06 10 66 24 21

Dépôt de produits inertes du Jalisse, dépôts sauvages aux Ruelles..... Appel au civisme.....

A l'heure où chacun doit prendre conscience de son rôle en matière d'écologie et de développement durable il convient de rappeler à certains contrevenants quelques petites règles concernant la gestion des déchets sur notre commune.

Chaque foyer dispose de deux bacs : le marron destiné à recevoir les déchets ménagers et ramassé selon le procédé de la pesée embarquée, mis en place par la Copas avec succès et le jaune, destiné à recevoir les emballages et papiers recyclables. *Ces deux bacs peuvent être présentés à la collecte tous les lundis matins.*

Pour le verre, il est proposé un *point d'apport volontaire* situé à l'entrée des Ruelles. Peuvent y être déposés tous les verres d'emballage à l'exclusion des ampoules, de la vaisselle (verres, assiettes...) et des vitres.

Pour les déchets verts, petits encombrants, plastiques, vêtements, produits dangereux, pneus.... il convient de se rendre à la *déchetterie*

intercommunale, située à Boux-sous-Salmaise et qui assure un accueil, en hiver, les mercredis (de 9h à 12h) et les samedis (de 10h à 12h et de 14h à 17h).

Le dépôt de produits inertes du Jalisse est destiné *exclusivement* à la terre, aux pierres et aux gravats ne comportant pas de plastique, de ferraille ou de placoplâtre, ces derniers éléments devant impérativement être déposés en déchetterie.

Il est constaté actuellement des manquements à cette règle qui pourraient avoir pour conséquence la fermeture définitive de ce dépôt règlementé qui ne doit pas être confondu avec un « dépotoir ».

Les bacs marrons et jaunes déposés à l'entrée des Ruelles sont destinés aux habitants des Mazenottes et des Ruelles qui n'ont pas de bacs individuels. Tout dépôt sauvage de déchets divers sur cette plateforme est dorénavant susceptible d'être verbalisé.

Merci de votre collaboration.

La Commission de la Culture : un réservoir à bonnes idées

Composée de plusieurs membres du Conseil municipal et d'habitants de Salmaise désirant s'impliquer dans la culture, cette commission communale, dont le maire est président de droit a commencé ses activités à la fin de l'été.

Sous la houlette d'Odile Thirion, la commission participe, dans la mesure de ses moyens, à élaborer et à impulser des projets ou des activités culturelles, en concertation et en collaboration avec les différentes associations qui garderont leurs compétences dans les domaines qui les concernent.

Elle sera ainsi un lien entre lesdites associations et leurs propositions d'action. Elle peut, en outre, favoriser l'émergence de nouvelles activités, autres que celles proposées par les associations.

Quatre membres de la Commission de la Culture ont d'ores et déjà rencontré les

habitants de Salmaise avec un questionnaire, afin de connaître et de centraliser leurs envies. Nous vous remercions vivement de leur avoir réservé un excellent accueil.

Le résultat de cette enquête va maintenant permettre d'orienter au plus près des désirs de chacun les futures activités et animations de la salle communale.

Réserve foncière communale : achat de petites parcelles

La commune souhaite se porter acquéreur d'éventuelles parcelles situées à l'intérieur du périmètre de l'aménagement foncier qui pourraient être destinées, dans le cadre des futurs échanges, à agrandir la zone de protection de la source d'eau potable.

*Un appel aux propriétaires intéressés est lancé : merci de contacter la mairie au
03 80 35 84 99
ou mairie-salmaise@wanadoo.fr*

Carnet 2009

- ▶ **Madeleine Guillerme** nous a quitté après une longue maladie. Elle laisse dans la peine son époux, Bernard, qui a tant œuvré auprès de la Commune durant de nombreuses années et ses enfants à qui nous présentons, une fois encore toutes nos sincères condoléances.
- ▶ **Maurice Farache** est également parti. Nos pensées vont tout naturellement vers son épouse, Aimée, et ses enfants.
- ▶ **Lisa Boudier** est née au foyer de Marina et Jean-François. Nous lui souhaitons bienvenue à Salmaise et beaucoup de bonheur à ses heureux parents.

11 novembre 2009 une journée mémorable !



Tout à commencé par la traditionnelle cérémonie commémorative du 11 novembre 1918 où de nombreux salmaisiens, et même les plus jeunes, se sont recueillis autour du monument aux morts en présence des pompiers de Verrey-sous-Salmaise et des membres de l'association des anciens combattants.

Un verre l'amitié a clos ce moment de solidarité.

Puis l'après midi, une quinzaine de bénévoles se sont activés autour de la future salle communale. L'exercice consistait à déblayer l'arrière du bâtiment pour permettre l'accès et l'installation extérieure de la cheminée de la chaudière.

Grâce à de petites fourmis industrielles et méthodiques ou à de gros bras maniant le pique et la pioche ce sont des dizaines de mètres cubes de terre, de roches et de ferrailles qui ont alimenté la pelleteuse de l'entreprise Frelet et servi de remblai au mur du parking. Les travailleurs, fourbus mais contents de leur tâche se sont retrouvés autour d'un repas convivial offert par la mairie.

Merci à tous, et nous comptons sur vous pour la deuxième tranche de travaux, nécessaire pour venir à bout de cet indispensable terrassement...

